

DÉCRYPTER LE JACKPOT GAGNANT DE DÉLICES ET GOURMANDISES

Une belle enveloppe rouge avec l'intitulé **DÉLICES ET GOURMANDISES** (société **MERRIOS Ltd**) est parvenue dans votre boîte aux lettres. Elle contient un bristol.

Au recto, un texte vous explique la raison de cet envoi :

« Vous avez été sélectionné dans le cadre de la remise de notre fabuleux prix de plusieurs milliers d'euros.

Avec votre numéro personnel désigné grand gagnant, et si vous avez découvert 3 symboles identiques, vous avez la certitude de gagner le prix correspondant*.

Agissez immédiatement et retournez dès aujourd'hui votre « Formulaire de réclamation » en ayant pris soin de cocher le montant qui vous concerne.

Ne passez pas à côté de cette chance unique de gagner le Jackpot de 9 500 €*.

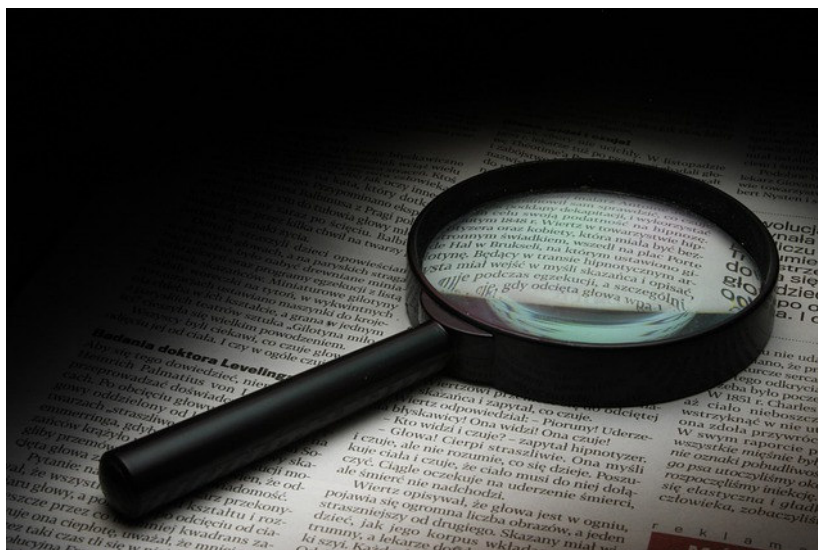
Il vous suffit de compléter le « formulaire de réclamation » (numéro de téléphone et date d'anniversaire) et de l'expédier.

Vous n'avez peut-être pas remarqué la présence de plusieurs astérisques qui vous renvoient à la formulation « Jeu sans obligation d'achat et soumis à aléas. Tirage au sort par Commissaire de Justice. » L'opération de grattage qui vous a permis de révéler les trois symboles « € » correspondant au lot de 9 500 € ne constitue pas un avis de gain mais une simple hypothèse ! Si vous souhaitez connaître toutes les modalités de ce tirage au sort, vous devez consulter le site **delicesgourmandises.com/reglements**.

Cette offre publicitaire est réservée aux nouveaux clients. Rassurez-vous : les personnes déjà clientes reçoivent une simple variante car les opérations promotionnelles de **DÉLICES ET GOURMANDISES** sont immuables et assorties d'un gain attractif de 9 500 €. Le **Réseau Anti-Arnaques** lève le suspens attaché à l'obtention de ce gain :

- un seul chèque bancaire de 9 500 € est prévu ;
- tous les participants ont la certitude de recevoir un chèque bancaire de 2 €. En réalité, subtilement, le règlement complet précise que « la société peut proposer un autre avantage et les participants recevront alors un formulaire dans leur colis leur permettant de faire leur choix. » En fait, un tour de magie va transformer ces chèques bancaires de 2 € en chèques-achat du même montant. En décodé le bon d'achat de 2 € oblige le client à commander pour en profiter et constitue un faible coût pour **DÉLICES ET GOURMANDISES**.

Voilà une opération bien rentable pour le professionnel ! Du reste, le **Réseau Anti-Arnaques propose** un changement dans le libellé de l'enseigne commerciale : **DÉLICES ET AVARICE...**



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org).

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)